

letr@it d'UNION

Bulletin d'informations de la Bernardière

N° 60

Mars 2021

L'Edito

P.2

La vie municipale

P.4 à 6

La Médiathèque

P.6

La vie locale

P.7 et 8

L'intercommunalité

P.9 et 10

Les infos en +

P.11

A NOTER

Désormais, pour recevoir le Tr@it d'Union directement chez vous.

Veuillez coller la pastille OUI sur la porte de votre boîte aux lettres.

Voir en page 6



la Bernardière

Chers amis.

Comme chaque année, à la même période, le conseil municipal se penche sur la construction du budget.

Vos élus se sont livrés pour la première fois de cette mandature à cet exercice essentiel dans la vie démocratique de nos communes. Ils ont pu constater les bases solides de nos finances communales en dépit des difficultés rencontrées du fait de la crise sanitaire. Vous en trouverez le développement à la lecture du présent bulletin.

Il s'agit d'un budget conséquent et historique sur le plan de l'investissement alimenté par un autofinancement conséquent issu de nos réserves financières et dopé par les différents fonds de relance de Terres de Montaigu, du Département, de la Région ainsi que de l'Etat.

Au-delà des chiffres, nous avons élaboré un plan de financement à la fois réaliste et ambitieux à la hauteur des grands enjeux que nous nous sommes fixés pour ce mandat.

Son approbation unanime par le conseil municipal autorise le début de la mise en œuvre des programmes d'actions et d'investissements nécessaires à la dynamique de la vie communale et à la revitalisation du centre bourg.

Fait rare, deux grues dominant en ce moment notre centre bourg. La résidence HESTIA s'élève pendant que les 5 logements supplémentaires de la résidence des jardins du vivier sortent de terre.

Par ailleurs la rue des jardins s'aère suite à la démolition de l'ancienne forge afin de libérer la place utile à la transformation majeure du secteur de la boulangerie. Nous attendons avec im-

patience les esquisses de notre future halle de marché, parking et restaurant que nous proposera l'équipe de maîtrise d'œuvre que nous sommes en train de constituer.

D'autres projets sont en réflexion, nous aurons l'occasion de les développer dans les mois qui viennent.

C'est donc avec détermination et beaucoup d'espoir et d'optimisme que nous préparons l'avenir.

Il est de notre responsabilité d'être prêts à accompagner le retour à une vie plus conforme à nos attentes.

Bien à vous

Le maire,

Claude Durand



la vie municipale

Le compte-rendu complet de chaque conseil municipal est consultable en mairie ou sur le site internet de la commune : <https://www.labernardiere.fr/>



Ou cliquez directement ici

Le conseil municipal du 14 janvier 2021 en *bref*

■ Transformation d'une grange en restaurant et aménagement des abords

Le 1^{er} octobre 2020, le conseil municipal a acté le lancement du projet de réhabilitation de la grange située face à la boulangerie en restaurant. Il a également voté la conclusion d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée.

Depuis, un cahier des charges a été établi et une consultation a été ouverte afin de choisir le cabinet d'architecte qui aura en charge ce projet.

Le coût total prévisionnel pour la transformation de la grange, l'aménagement des abords et la construction d'une halle est estimé à 672 000 € et est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'état à hauteur de 30 % du montant prévisionnel des travaux.

Le conseil municipal valide le dépôt d'une demande de financement auprès de l'état.

■ Programme d'effacement des réseaux

Dans le cadre de la mise en place de la fibre optique, le SyDEV (Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Vendée) propose aux communes Vendéennes des conditions financières intéressantes pour effectuer des travaux d'effacement des réseaux et de remplacement (ou de création) de l'éclairage public le long des voies concernées.

Il semble opportun de réaliser ces travaux sur 2 secteurs à La Bernardière : rue de la Croix du Houx et rue de l'avenir.

Le montant de la participation communale est estimé à 66 643 € pour un total prévisionnel des travaux s'élevant à 220 928 € TTC.

Le conseil municipal décide de lancer ce programme d'effacement des réseaux.



■ Cellules commerciales de l'espace Hestia

L'espace Hestia, situé face au café, actuellement en cours de construction, comprendra 4 cellules commerciales au rez-de-chaussée. 2 cellules seront revendues à BECM (Maître d'œuvre) et Roséliss (coiffeuse).

Les 2 autres deviendront propriétés de la commune. L'une d'elle est d'ores et déjà réservée pour accueillir les kinésithérapeutes.

Les différents échanges avec ces derniers ont mis en évidence la nécessité d'engager rapidement des aménagements, parallèlement aux travaux menés par Vendée Habitat.

Le conseil municipal décide de confier au cabinet Origami, déjà titulaire du marché auprès de Vendée Habitat pour l'ensemble de l'espace Hestia, les travaux d'aménagement de ces 2 cellules et de prendre en charge les surcoûts liés aux modifications. Ceux-ci seront de l'ordre de 4 729.18 € HT



la vie municipale

Le conseil municipal du 25 février 2021 en *bref*

Le conseil municipal du 25 février 2021 était principalement destiné aux votes des comptes administratifs 2020 et des budgets primitifs 2021.

Malgré la pandémie, le résultat 2020 est cependant très bon.

En effet, les baisses de recettes liées au service à l'enfance pendant les confinements et les dépenses dues aux achats de produits de désinfection, de matériel de protection et l'augmentation des heures du personnel sur l'entretien des bâtiments ont été atténuées par l'encaissement pour la première fois de la nouvelle solidarité intercommunale.

■ Les comptes administratifs 2020

Budget général :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	842 969,70 €	405 044,43 €	1 248 014,13 €
Recettes	1 236 270,82 €	778 682,09 €	2 014 952,91 €
<i>Sous total</i>	393 301,12 €	373 637,66 €	766 938,78 €
Résultats antérieurs reportés	199 695,85 €	135 881,99 €	335 577,84 €
TOTAL	592 996,97 €	509 519,65 €	1 102 516,62 €

Budget assainissement :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	85 853,04 €	119 073,46 €	204 926,50 €
Recettes	105 079,33 €	71 393,97 €	176 473,30 €
<i>Sous total</i>	19 226,29 €	47 679,49 €	28 453,20 €
Résultats antérieurs reportés	- €	36 402,09 €	36 402,09 €
TOTAL	19 226,29 €	11 277,40 €	7 948,89 €

Budget PIC (Patrimoine Immobilier Commercial) :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	1 745,56 €	8 220,82 €	9 966,38 €
Recettes	13 896,94 €	44 000,00 €	57 896,94 €
<i>Sous total</i>	12 151,38 €	35 779,18 €	47 930,56 €
Résultats antérieurs reportés	8 198,09 €	43 281,50 €	35 083,41 €
TOTAL	20 349,47 €	7 502,32 €	12 847,15 €

Budget le Verger :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	170 411,67 €	170 411,67 €	340 823,34 €
Recettes	171 131,67 €	18 192,31 €	189 323,98 €
<i>Sous total</i>	720,00 €	152 219,36 €	151 499,36 €
Résultats antérieurs reportés	87 157,13 €	18 192,31 €	68 964,82 €
TOTAL	87 877,13 €	170 411,67 €	82 534,54 €

Budget Les Hauts de la Prairie :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	74 787,13 €	74 787,13 €	149 574,26 €
Recettes	75 192,13 €	- €	75 192,13 €
<i>Sous total</i>	405,00 €	74 787,13 €	74 382,13 €
Résultats antérieurs reportés	- €	- €	- €
TOTAL	405,00 €	74 787,13 €	74 382,13 €

Les budgets Le Verger et Les Hauts de la Prairie sont déficitaires du fait des travaux de viabilisation engagés alors que les différents lots n'ont pas encore été mis à la vente.

Les différents projets engagés (cellules commerciales de l'Espace Hestia, transformation de la grange en restaurant) vont accroître le budget patrimoine immobilier commercial.

Le conseil municipal approuve ainsi le versement d'une subvention de 130 000 € du budget principal vers le budget patrimoine immobilier commercial.

la vie municipale

Fixation des taux d'imposition 2021

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2020 et de les reconduire sur 2021, soit :

Taxe foncière bâtie	Taxe foncière non bâtie
33,47%	45,29%
Part communale : 16,95%	
Part départementale : 16,52%	

Les budgets primitifs 2021

Pour 2021, le budget se veut ambitieux mais très réaliste.

Les cumuls du budget général et du budget Patrimoine Immobilier Commercial (PIC) permettent à la commune de disposer de 3 millions d'investissement :

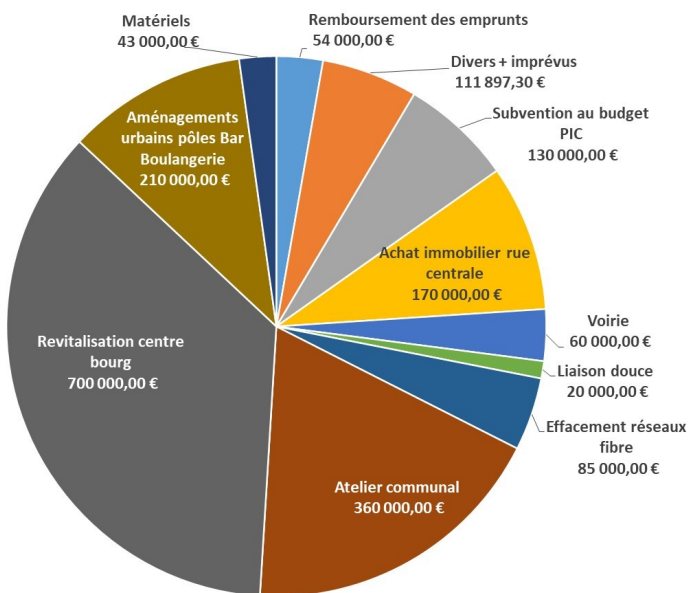
Budget général :

- 1.4 million d'autofinancement sur les 2 millions du budget
- Environ 500 000 € de subventions

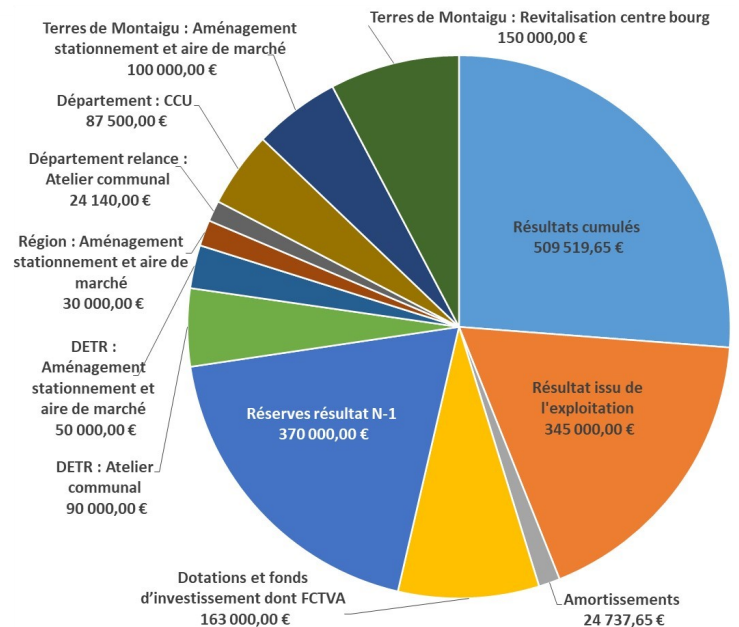
Budget patrimoine immobilier commercial :

- 575 000 € de subventions
- 167 000 € d'autofinancement
- 300 000 € d'emprunt qui correspond à la dette récupérable (c'est à dire aux loyers qui seront perçus)

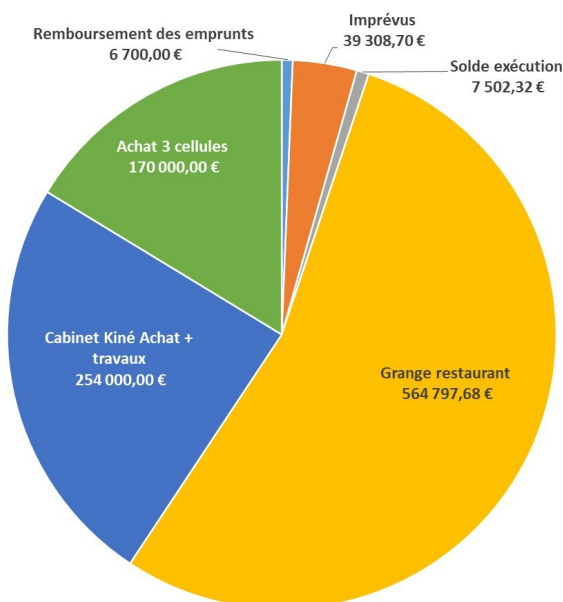
Investissements : 1 943 897 €



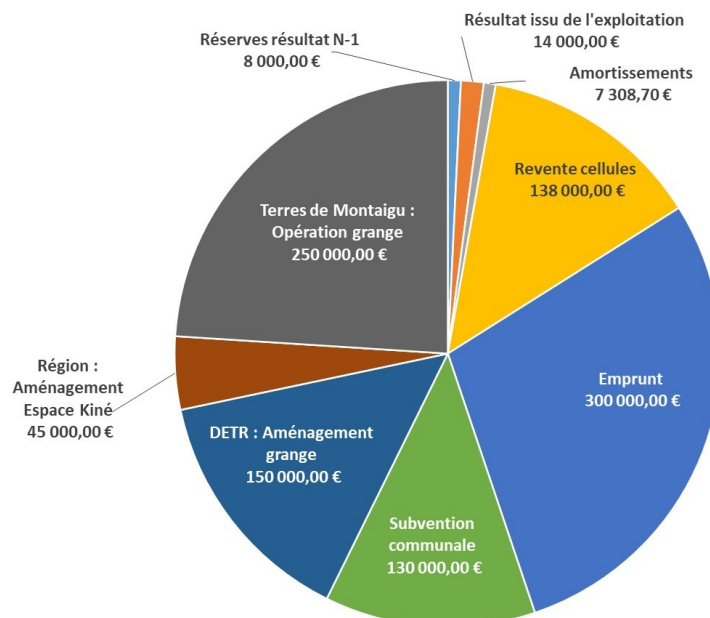
Recettes Investissements : 1 943 897 €



Investissements PIC : 1 042 308 €



Recettes PIC : 1 042 308 €



la vie municipale

IMPORTANT

letr@it d'union

Bulletin d'informations de la Bernardière

Soucieux de préserver l'environnement en limitant notre consommation de papier, le Tr@it d'Union sera désormais proposé par défaut en version numérique sur le site internet de la commune (www.labernardiere.fr, rubrique « MA COMMUNE/PUBLICATIONS »).

Il est cependant toujours possible de le recevoir en version papier dans votre boîte aux lettres.

Je souhaite recevoir uniquement
la version numérique du Tr@it d'Union

Je souhaite recevoir le Tr@it d'Union en
version papier dans ma boîte aux lettres

Je clique au bas de chaque page du site internet

Je colle ma pastille **Oui!**



(Voir en bas du site www.labernardiere.fr)

Retrouvez votre
pastille
autocollante sur
la dernière page
du tr@it d'union
annuel



la médiathèque

Venez découvrir la décoration printanière de la médiathèque et écoutez le chant des oiseaux !

Les après-midi des 25, 26 et 31 mars (pendant les horaires d'ouverture), à la manière des histoires sur le pouce, venez tendre l'oreille pour un instant poétique et fêter le Printemps des Poètes ! »

Portail en ligne
Médiathèque
La Caserne aux livres

Accès
24h/24h

- Consultez le fonds de + 5 600 documents
- Accédez à des ressources en ligne (films, musique, livres, revues, jeux vidéos...)
- Découvrez toutes les nouveautés
- Gérez votre compte

<https://catalogue.terresdemontaigu.fr/la-bernardiere>

La médiathèque
La Caserne aux livres présente

Rétrospective
Jean Rochefort

Découvrez ou
redécouvrez une
sélection de films,
de livres autour de cet
acteur mythique
du cinéma français.

la vie locale

■ Quelques règles pour le nettoyage des pieds de murs.

En toute saison, chaque habitant de la commune, qu'il soit propriétaire ou locataire, au droit de sa façade et en limite de propriété est tenu :

- De balayer les fleurs, feuilles, fruits provenant d'arbres à proximité plus ou moins immédiate, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau. Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage : **Le recours à des produits phytosanitaires sur le domaine public étant strictement interdit.**
- D'entretenir en état de propreté les avaloirs, placés près des trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales de manière à veiller à ce qu'ils ne soient jamais obstrués.
- Dans les temps de neige ou de gelée, de balayer la neige sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, en dégageant celui-ci autant que possible. En cas de verglas, il est recommandé de jeter du sable, des cendres ou de la sciure de bois devant les habitations.

Si elles sont respectées par tous, ces règles permettent à chacun de participer à l'effort collectif afin d'assurer la sécurité optimum des piétons et de conserver le réseau des eaux pluviales en bon état de fonctionnement.

■ L'entretien des bordures des voies ferrées.

SNCF Réseau assure l'entretien, la modernisation et la sécurité des 30 000 km de lignes du réseau ferré national. Sur la totalité du réseau français, les trains subissent chaque année l'équivalent de 500 000 minutes de retard du fait de la végétation.

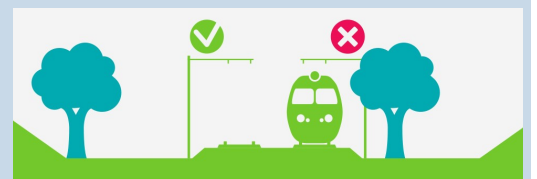
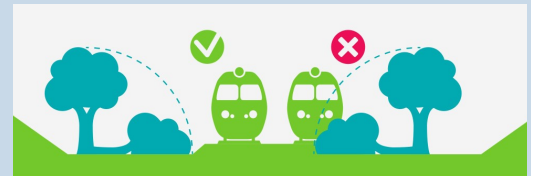
Il est donc **indispensable de maîtriser la végétation sur les voies ferrées et leurs abords**, afin d'assurer la sécurité des circulations et la régularité des trains, et d'éviter dans certains cas même l'endommagement des voies ferrées.

Riverains : entretenez vos limites de parcelles aux abords des voies

Une zone de servitude de deux mètres de large est obligatoire depuis la limite légale du chemin de fer. Les riverains de voies ferrées ne doivent donc pas planter ou laisser croître des arbres dans cette servitude. En outre, les végétaux ne doivent pas être présents à moins de trois mètres des éléments sous tension.

C'est pourquoi SNCF Réseau encourage les propriétaires (particuliers ou collectivités) à entretenir régulièrement leurs limites de parcelles, en particulier les arbres situés aux abords des voies quand cela s'avère nécessaire.

En effet, en cas d'incident, la responsabilité du propriétaire est engagée et celui-ci s'expose à des recours onéreux, voire à une amende pour atteinte au domaine public ferroviaire.



Propriétaires riverains, si vous souhaitez prendre des dispositions utiles et faire le nécessaire afin que des arbres à risque soient traités, **ces travaux doivent être réalisés dans des conditions de sécurité ferroviaire optimales.**

Faites-vous connaître auprès de la SNCF au plus tôt avant les travaux par mail : maitrisevegetationpdl@reseau.sncf.fr

Cette démarche est indispensable pour que les conditions d'intervention et la mise en œuvre de mesures de sécurité spécifiques puissent être définies, compte-tenu de la proximité avec le domaine ferroviaire.

Pour rappel, par respect de la réglementation environnementale, les travaux d'élagage ne peuvent être réalisés pendant les périodes de nidification des oiseaux.

PLUS D'INFOS



Contactez et faites-vous connaître auprès de la SNCF :
maitrisevegetationpdl@reseau.sncf.fr



Signalez un danger ou une situation suspecte concernant les voies et abords au **0800 848 295**

la vie locale

Les vacances de février

Aux Copains d'Lilou



La journée passerelle

Tu es en CM2 ?

Viens découvrir l'Espace Jeunesse de la Bernardière !

Le 1^{er} rendez-vous a eu lieu le mercredi 3 mars de 9h à 12h avec 18 participants.

Au programme, il y a eu des défis times' up, du baby-foot, des fléchettes et bien plus encore...

Le prochain rendez-vous aura lieu le mercredi 5 mai aux mêmes horaires.

Inscription (tarif habituel du centre)

par mail : copainsdlilou@labernardiere.fr

par téléphone au 02 51 43 78 95



A l'Espace Jeunesse



Char à voile



Pyrogravure



Tournoi de baby-foot

' intercommunalité

■ Règlement Local de Publicité intercommunal : Vous avez la parole !

Comment signaler mon activité ? Où puis-je installer de la publicité pour faire connaître mon entreprise ? Quelle hauteur doit respecter mon enseigne ? Telles sont les questions auxquelles le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de Terres de Montaigu, en cours d'élaboration, pourra répondre. Avant sa mise en œuvre, il fait l'objet d'une enquête publique du 8 mars au 6 avril 2021 pour que chacun puisse en prendre connaissance et donner son avis.



Le RLPi, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un outil de protection des paysages et du cadre de vie pour préserver notre environnement tout en répondant aux besoins de signalisation des acteurs locaux. Depuis 2018, Terres de Montaigu, en lien étroit avec ses communes membres, étudie ces questions et fixe à travers le projet de RLPi, un cadre local pour toutes les installations de publicités, de pré-enseignes et d'enseignes sur l'ensemble du territoire communautaire.

Concrètement, le RLPi permet :

- d'établir des règles spécifiques dans les centres bourgs, et lieux d'intérêt patrimonial pour préserver le cadre bâti
- lutter contre la pollution visuelle des entrées de ville et des axes de transit majeurs

Le projet a été présenté aux acteurs locaux et habitants lors de plusieurs réunions publiques. Il a ensuite été soumis pour avis à des instances telles que la Préfecture, le Département, la Région... et des chambres consulaires (chambre de commerce et d'industrie, chambre d'agriculture, chambre des métiers et de l'artisanat...).

La phase d'enquête publique

Du lundi 8 mars au mardi 6 avril 2021, le RLPi va faire l'objet d'une enquête publique. Les habitants des 10 communes du territoire et les professionnels sont donc invités à en prendre connaissance et à donner leur avis sur le projet.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de RLPi, modifié si besoin pour tenir compte des observations émises par les personnes publiques, par les habitants et par le commissaire enquêteur, pourra être approuvé par le conseil communautaire courant été 2021. Il entrera alors en vigueur et servira de cadre légal à l'instruction des demandes d'installation des publicités, pré-enseignes et des enseignes sur le territoire communautaire.

Consultez

L'ensemble du projet de RLPi sera disponible et consultable :

- dans chacune des 16 mairies et mairies déléguées du territoire (en version papier et numérique)
- au siège de Terres de Montaigu, Communauté de communes Montaigu-Rocheservière (en version papier et numérique)
- en ligne sur les sites internet de Terres de Montaigu, Communauté de communes Montaigu-Rocheservière et des communes.

Donnez votre avis

Pour donner votre avis pendant l'enquête publique, chaque habitant pourra exprimer ses observations :

- sur le registre papier mis à disposition dans chaque mairie et mairie déléguée et au siège de la communauté de communes
- par mail à : rlpi@terresdemontaigu.fr
- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à : Terres de Montaigu, Communauté de communes Montaigu-Rocheservière, 35 avenue Villebois Mareuil – 85607 MONTAIGU-VENDÉE Cedex

Des permanences du commissaire enquêteur seront également organisées au siège de la communauté de communes Terres de Montaigu (35 avenue Villebois Mareuil – 85607 MONTAIGU-VENDÉE Cedex) :

- le samedi 27 mars 2021 de 9h à 12h
- le mardi 6 avril 2021 de 14h à 17h.

Seules les observations reçues pendant le délai d'enquête publique, soit du lundi 8 mars 2021 à 9h au mardi 6 avril 2021 à 17h, seront prises en compte.

' intercommunalité

■ Passez au vélo!

La Communauté de communes Terres de Montaignu a voté la mise en place d'aides à l'achat de vélo avec ou sans assistance électrique pour les habitants ou entreprises du territoire de 50 € à 400 € et lance sa « carto-vélo » participative du 1er au 20 mars dans le cadre de l'élaboration de son schéma vélo .

« Florent Limouzin, président de la commission transition énergétique et mobilité :

« Avec l'élaboration du schéma vélo notre objectif est clair : positionner Terres de Montaignu comme un véritable territoire cyclable. Cela passe par la mise en place de ces aides à l'achat de vélo avec 50 000 € alloués à cette opération en 2021 et par le lancement d'un diagnostic complet de nos infrastructures cyclables »

Terres de Montaignu propose ainsi une aide financière pour l'achat de vélo avec ou sans assistance électrique pour des vélos neufs ou d'occasion achetés chez un professionnel.

Montants des aides (sans conditions de ressources) :

- Vélo Mécanique : 50 €
- Vélo à assistance électrique : 100 €
- Vélo Familial ou Cargo Mécanique : 200 €
- Vélo à assistance électrique familial ou cargo : 400 €



Les principales conditions :

Pour les habitants :

- Personne majeure domiciliée sur le territoire de Terres de Montaignu (résidence principale).
- Achat d'un vélo neuf (homologué avec batterie sans plomb pour les vélos à assistance électrique) après le 1er mars 2021
- Une aide par foyer.

Pour les entreprises :

- Entreprise implantée sur le territoire de Terres de Montaignu.
- Achat d'un vélo neuf (homologué avec batterie sans plomb pour les vélos à assistance électrique) après le 1er mars 2021
- Max 2 aides par entreprise.



La carto-vélo : participez !

Terres de Montaignu travaille à l'élaboration de son schéma Vélo pour développer la pratique du vélo sur tout le territoire. Première étape, un état des lieux. Pour cela, la Communauté de communes lance sa "Carto-Vélo" du 1er au 20 mars. L'objectif de cette cartographie participative : identifier les lieux adaptés à la pratique du vélo et les endroits difficilement praticables.

Vous faites régulièrement ou occasionnellement du vélo sur Terres de Montaignu ? Cette Carto-Vélo est faite pour vous ! La "Carto-Vélo" est une cartographie participative, en ligne, qui permet aux habitants, associations, entreprises de participer au diagnostic sur les pratiques cyclables du territoire.

Retrouvez l'ensemble des conditions et demander l'aide en ligne sur le site Internet de Terres de Montaignu (www.terresdemontaigu.fr)



[Ou cliquez ici](#) pour l'aide

[Ou cliquez ici](#) pour la carto-vélo

les infos en +

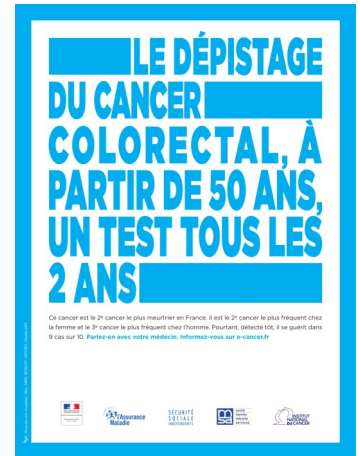
Le dépistage du cancer colorectal. Parlons-en !

Le cancer colorectal est responsable de plus de 17 000 décès par an. Pourtant, s'il est détecté tôt, le cancer colorectal se guérit dans 9 cas sur 10.

Le cancer du côlon et du rectum se situe au troisième rang des cancers les plus fréquents en France, le nombre de nouveaux cas estimés en 2018 est de 43 336* (23 216 hommes et 20 120 femmes). Au cours de sa vie, 1 personne sur 30 y sera confrontée.

Les bénéfices du dépistage :

Plus un cancer est détecté tôt, moins les traitements sont lourds et meilleures sont les chances de guérison. Se faire dépister régulièrement permet de détecter et de traiter des polypes à un stade précoce de leurs développements, avant qu'ils n'évoluent vers un cancer.



Le dépistage proposé aux hommes et aux femmes de 50 à 74 ans consiste en la réalisation d'un test immunologique qui va rechercher la présence de sang humain non visible dans les selles. Le test rapide et efficace est à faire chez soi. Si son résultat est positif (4 % des cas), une coloscopie sera alors prescrite.

Pour en savoir plus sur le cancer colorectal, rendez-vous sur le site de l'INCa (<https://www.e-cancer.fr/>), ou tapez « TUTORIEL_DOCR_VIDEO_JANVIER_2021 » sur votre moteur de recherche



Ou cliquez directement ici

*Source Institut National du Cancer – Inca

Les Missions locales au cœur du Plan Jeunes

Parce qu'ils sont durement touchés par les conséquences économiques et sociales de la crise actuelle, le plan « **1 jeune 1 solution** », porté par les missions locales et à destination des 16-25 ans est structuré autour de trois objectifs principaux :

- Faciliter l'entrée dans la vie professionnelle
- Orienter et former 200 000 jeunes vers les secteurs et les métiers d'avenir
- Accompagner les jeunes éloignés de l'emploi en construisant des parcours d'insertion sur mesure.

Mais la Mission Locale c'est quoi?

<p>➔ Des conseillers à votre écoute pour vous accompagner et vous soutenir dans vos démarches, initiatives et construire vos projets</p>	<p>➔ Des réponses à vos questions (emploi, orientation professionnelle, évolution professionnelle, découverte des métiers...)</p>	<p>➔ Des services à votre disposition (appui à la recherche d'emploi, vie quotidienne, aides financières, espace d'information et de documentation)</p>
---	--	--

Pour contacter la Mission Locale du haut bocage :

Siège : Rue de l'Etendue 85500 LES HERBIERS - 02.51.66.81.15

Antenne : 74 avenue Villebois Mareuil 85600 MONTAIGU - 02.51.46.46.10

l'état civil

Naissances :

- Adèle RAVON, née le 3 janvier 2021
- Alix BRETAUDEAU née le 28 janvier 2021

A noter

■ Collecte de déchets :

- Mercredi 31 mars 2021

Attention, à partir du 12 avril 2021, les dates des collectes changent !

D'ici fin mars, un calendrier sera adressé à chaque foyer Bernardin.



■ Collectes de sang :

Mardi 20 avril 2021

de 15h30 à 19h30 à Saint Hilaire de Loulay, Montaigu-Vendée

Mardi 18 mai 2021

de 15h30 à 19h30 à Montaigu, Montaigu-Vendée

Jeudi 24 juin 2021

de 15h30 à 19h30 à St Georges de Montaigu, Montaigu-Vendée

ASSOCIATION
TERRES DE MONTAIGU



Pour le don du sang bénévole



Collecte de bouchons

le samedi 27 mars 2021
de 9h30 à 12h00
parking salle des sports

Bouchons plastiques

de boissons uniquement
Bouchons refusés : bouchons de produits chimiques, de détergents..., de médicaments et les couvercles plastiques

NOUVEAU Bouchons

de liège et synthétiques
pour l'association Vendée cancer.
Les bouchons de liège et synthétique des bouteilles de vin, cidre, et tout objet en liège.
Ces bouchons ne doivent pas être mélangés aux bouchons plastiques.

MAIRIE DE LA BERNARDIERE

20, rue de la Poste

85610 LA BERNARDIERE

tel : 02 51 42 15 91

E-mail : contact@labernardiere.fr

www.labernardiere.fr

[facebook.com/Mairie La Bernardière](https://facebook.com/Mairie-La-Bernardiere)



QR Code : pour un accès rapide au site internet de La Bernardière

Horaires d'ouverture physique du secrétariat :

Les mardi, mercredi et vendredi :
de 9h00 à 12h30

Le samedi :
de 9h00 à 12h00

Permanence téléphonique :

Du lundi au vendredi :
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h45

Le samedi :
de 9h00 à 12h00

Directeur de la publication :
Claude DURAND, maire de La Bernardière.

Mars 2021